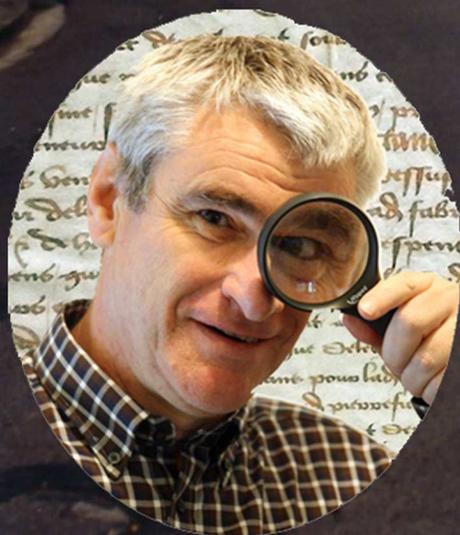


Histoire en
architecture

de **St-Martin-de-Cros**
en **Sainte-Solange**



Nicolas Huron historien

<http://patrimoine-rural.com>



**Un patrimoine existe par la curiosité
apportée à ses richesses culturelles.**

Nouvelle animation-conférence !

Osez l'Histoire !

voir au dos...

par **Nicolas Huron, historien conférencier**

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : nicolas.huron@free.fr

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ?
Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON

historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>

Remerciements

à la Municipalité de Sainte-Solange,

au personnel de la Mairie,

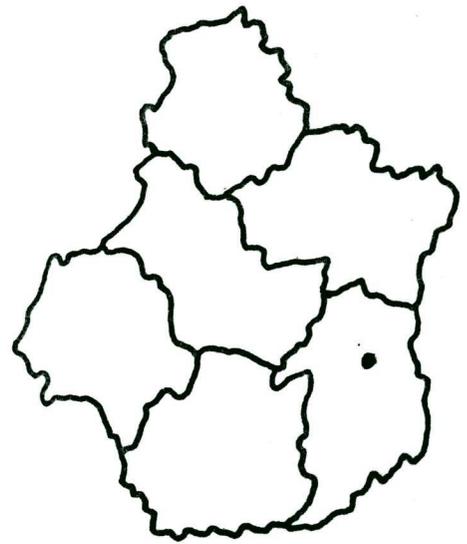
à Monsieur l'abbé **Pannetier**

au Conseil Général du Cher,

au personnel des Archives Départementales du Cher,

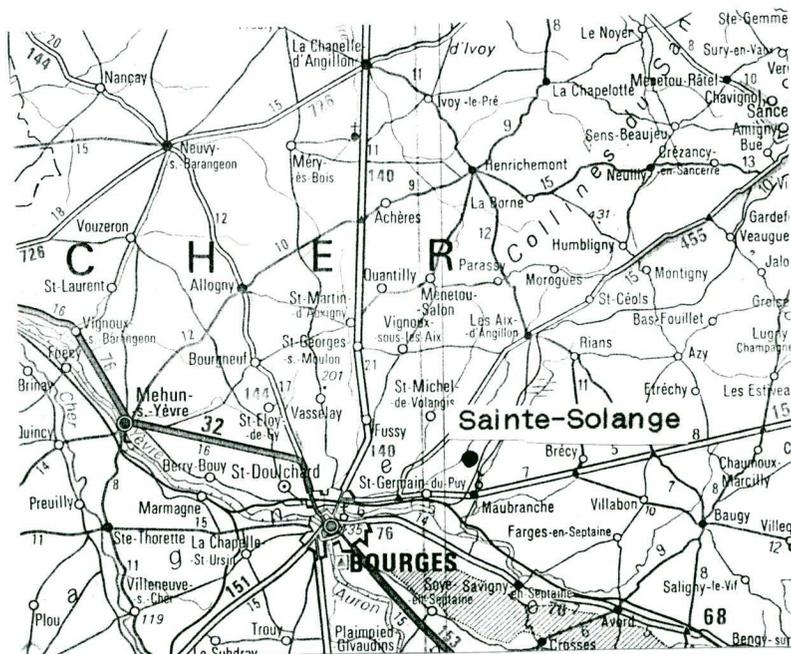
Sans l'aide desquels cette étude et la soirée-conférence ECCLESIA, du 7 juin 1991 au Foyer-Rural de Sainte-Solange, n'aurait pu voir le jour.

Localisation



Département du Cher
Arrondissement de Bourges
Canton des Aix-d'Angillon

Diocèse de Bourges
Archidiaconé de Bourges



L'église de Sainte-Solange (Cher)

dossier ECCLESIA juin 1991

Introduction.

Le projet ECCLESIA a pour but de réaliser, en collaboration avec la municipalité, une étude sur l'église de la commune, afin d'organiser une soirée-conférence sur l'histoire et l'architecture de l'église, où sont exposés les résultats de la recherche. Le projet ECCLESIA a aussi pour but d'offrir à des étudiants historiens de l'Université, l'opportunité de pouvoir s'exprimer devant un public autre qu'une salle de cours, afin de mieux se former aux métiers vers lesquels leur spécialisation va les mener. Il permet également aux étudiants de disposer d'un matériel documentaire important, tant en diapositives, qu'en documentation.

Ce dossier est celui de la conférence ECCLESIA du 7 juin 1991, sur l'église de Sainte-Solange. A travers lui, nous espérons que vous découvrirez un peu mieux l'histoire du bourg de Sainte-Solange.

De saint Martin à Sainte-Solange

Saint-Martin.

Né vers 316, fils d'un tribun militaire enrolé lui-même à 15 ans, il se fit baptiser à Amiens à 18 ans, où selon la tradition, il partagea son manteau avec un pauvre. Exorciste à Poitiers près de saint Hilaire, qui l'ordonna prêtre, il se retira à Ligugé, où des disciples se joignirent à lui et d'où sa renommée se répandit à travers la Gaule. Il fut élu évêque de Tours en 371, et son épiscopat marqua le triomphe du christianisme dans l'ouest de la Gaule ; ses tournées missionnaires aboutirent à l'organisation des premières paroisses rurales et à la création de nombreux monastères ; le plus célèbre, à Marmoutier, près de Tours, devint la résidence ordinaire de Martin. Il mourut en 397.

La source la plus sûre de sa biographie, auréolée par des légendes, est la Vie de saint Martin par Sulpice Sévère son disciple.

Le culte de saint-Martin.

Citons ici Charles Lelong (dans Histoire de Tours, sous la direction de M. Bernard Chevalier, Privat : Toulouse, 1985) : "il ne fut point inhumé (saint-Martin) dans la basilique funéraire où reposait Litorius, mais très modestement dans le cimetière public". "Tout se passe comme si son successeur (l'archevêché de Tours) Briccius (saint Brice) avait voulu jeté l'oubli sur son étrange prédécesseur. Mais les disciples de Martin et la grande masse du peuple ne tardèrent pas à s'insurger : à peine élu Briccius fut attaqué devant divers conciles, puis accusé en 430 de rapports scandaleux avec une nonne. il dut se justifier par l'ordalie des charbons ardents devant le tombeau du saint et finalement s'exiler à Rome. Il ne retrouva son siège qu'en 437 sur intervention du pape et c'est alors, semble-t-il, qu'il construisit au-dessus du sarcophage une première basilique, petite mais élégante".

C'est l'évêque Perpetuus, saint Perpet (459-489) qui donna l'impulsion définitive au culte martinien. Il remplaça la petite chapelle construite par Briccius par une basilique magnifique, qui fut consacrée le 4 juillet 471. Cet édifice fut la plus grande église construite jusqu'à l'époque carolingienne (53 mètres de longueur).

Suite à la grande victoire à Vouillé en 507, et à l'annexion de l'Aquitaine, Clovis obtint de l'empereur Anastase, le diplôme de consul. Clovis entra en triomphateur à Tours et rendit hommage à saint Martin.

Tours devînt alors "la cité sainte du royaume des Francs, une sorte de capitale religieuse". Saint Martin était devenu le saint le plus populaire dans l'ancienne France. Il a donné son nom à des centaines de paroisses et à un grand nombre de communes (fête le 11 novembre).

La première église Saint-Martin

Sur l'ancienne église dédiée à saint Martin, on ne sait que très peu de choses. Certainement située à proximité de l'ancien cimetière (place de la mairie actuelle), ce sanctuaire aurait coexisté, au moins un temps, avec l'église actuelle avant d'être délaissée, puis finalement supprimée. Mais en fait, seules des fouilles archéologiques pourraient nous apporter des indications plus précises sur une période aussi reculée.

L'histoire de sainte Solange

On connaît la simple et touchante histoire qui motiva le changement de nom de la paroisse de Saint-Martin du Cros en Sainte-Solange. C'est à la fin du IX^e siècle, dans le village de Villemont que naquit celle qui allait devenir la patronne du Berry. Fille de paysan, elle occupait ses journées à la garde du troupeau familial. Un jour, alors qu'elle veillait à ses bêtes, elle vit arriver Bernard, fils du comte de Bourges qui essaya de la séduire. Comme elle tentait de s'enfuir, Bernard, à cheval, la rattrapa et voyant qu'il ne pourrait arriver à ses fins, trancha d'un coup de glaive la tête de la bergère. La légende nous dit que Solange prit sa tête dans ses mains et la porta du lieu de son martyr jusqu'à l'église du village tout proche de Saint-Martin du Cros. Le peuple pieux de cette époque tira de cet acte odieux la seule vengeance qui fut en son pouvoir : il honora la victime comme une martyre.

Le village de Saint-Martin de Cros prit le nom de Sainte-Solange dès la fin du XII^e siècle. Sainte-Solange est la seule commune de France qui porte le nom de la patronne du Berry.

Le corps de Sainte-Solange fut enseveli à l'endroit où il fut trouvé après le martyr, là où se trouve actuellement le tombeau, probablement dans l'ancienne église Saint-Martin.

L'abbaye de Saint-Pierre-le-Puellier

Selon la tradition, cette église aurait été construite par le meurtrier de saint Solange, lui-même, pour se faire pardonner son crime. Cette abbaye fut détruite par les Normands, puis rebâtie au X^e siècle par l'archevêque de Bourges Dagbert. En 1010, des chanoines réguliers s'y installèrent. Cette église, située autrefois à l'angle nord-ouest de la place Saint-Pierre, aujourd'hui Georges Sand, a été complètement détruite à la Révolution. Le Musée du Berry conserve dans ses réserves un tympan provenant de cet édifice.

La cure de la paroisse de Sainte-Solange était à la présentation du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. Ce fut le doyen des chanoines qui

nomma le curé de Sainte-Solange jusqu'à la Révolution. Nous ne savons par à quel moment l'église de Sainte-Solange ou même l'ancienne église Saint-Martin, était entrée dans la possession de Saint-Pierre-le-Puellier.



L'église aux XII^e-XIII^e siècles

Le retour à la prospérité

Après les invasions normandes et la redistribution des pouvoirs dans le courant du XI^e siècle, la prospérité revient dans les campagnes. Alors commence une grande période de défrichements et d'augmentation de la population. Ces nouvelles terres fraîchement défrichées sont soumises à un impôt en nature que l'on appelle la dîme. Cet impôt qui revient théoriquement de droit au patron de la paroisse permet d'entretenir ou de reconstruire l'église. Beaucoup d'églises sont reconstruites entièrement. Alors que les petites églises étaient en général en bois, les nouveaux édifices sont en pierres. L'église de Sainte-Solange, fait partie comme presque toutes les églises, de cette campagne de reconstruction.

La translation des reliques

L'église de Saint-Martin était sans doute devenue trop petite pour accueillir tous les fidèles venus honorer la sainte. Il fut donc décidé de construire une nouvelle église, plus grande et plus adaptée au culte de cette martyre. Cette translation a dû se faire dans le courant du XII^e siècle. Le procès verbal de cette translation ne semble pas avoir été conservé. Cet acte était sans doute autrefois conservé à l'intérieur de la châsse qui préservait les précieuses reliques.

Le clocher porche du milieu du XII^e siècle

Le clocher porche est la partie la plus ancienne actuellement visible de l'église Sainte-Solange. Sous le porche s'ouvre la porte principale de l'église. Cette porte se compose de trois archivoltas en plein-cintre : d'un arc à rouleau simple et de deux arcs moulurés chacun d'un boudin. Les montants sont à deux ressauts dans lesquels sont engagées deux colonnettes à chapiteaux sculptés de motifs végétaux et d'entrelats. Les tailloirs, qui suivent les deux ressauts, sont moulurés de trois cavets superposés.

La tour se décompose à l'extérieur en quatre niveaux et est composée à l'intérieur par trois étages. Chacun des quatre niveaux extérieurs est séparé par une corniche à modillons non sculptés. Une telle corniche couronne également le sommet de la tour. Jusqu'au milieu du troisième niveau, le clocher est renforcé dans chaque angle par deux contreforts. Le rez-de-chaussée s'ouvre sur trois faces par des arcs en tiers-points, composés de trois arcs en rouleau reposant sur des tailloirs qui prolongent ceux de la porte principale de l'église. Ce rez-de-chaussée est voûté d'une voûte en ogives, qui est ouverte dans son sommet par un oculus, passage des cordes des cloches. Les arêtes des ogives sont moulurées d'un cavet. Elles reposent sur des culots, reposant sur les tailloirs, et décorés de





Le dernier étage du clocher : exhaussement de la fin du XII^e siècle



L'ancienne partie supérieure du clocher au milieu du XII^e siècle

damiers. Cette disposition peut provenir d'un changement de projet dans le cours de la construction.

Le second niveau est ouvert sur chaque face par une petite fenêtre en plein-cintre, dont l'arc est extradossé d'une moulure en pointes de diamant. Cette moulure se prolonge de chaque côté des fenêtres entre les contreforts. chaque face du troisième niveau est décoré par deux arcatures aveugles supportées par des colonnettes à chapiteaux sculptés de motifs végétaux. Les arcatures se composent de deux archivolttes : un arc mouluré d'un boudin et de deux filets et un arc mouluré d'un tore, d'un cavet et d'un filet. Cette dernière archivolte est extradossée d'une moulure en pointes de diamant.

Chaque angle du clocher, au-dessus des glacis des contreforts, est décoré par une petite colonnette dont le chapiteau est sculpté de trois têtes humaines.

Le premier étage de la tour est voûté d'une coupole sur trombes, percée en son sommet par le trou de passage des cordes des cloches.

Pour accéder aux étages supérieurs, une tourelle rectangulaire renfermant un escalier à vis à été aménagée dans le coin nord-est de la tour. On y accède par une porte donnant dans l'angle nord-ouest de la nef.

Les trois premiers niveaux de la tour sont du milieu du XII^e siècle. Ils attestent d'une démarche du constructeur vers l'architecture gothique. Nous voyons là les prémices de la nouvelle architecture qui se généralisera à la fin du XII^e siècle.

Le dernier étage de la tour est un exhaussement du clocher vers la fin du XII^e siècle. Il s'ouvre sur chaque face par deux fenêtres aux archivolttes en tiers-point. Les montants de ces fenêtres sont à deux ressauts dans lesquels s'insèrent des petites colonnettes aux chapiteaux sculptés de motifs végétaux et de crochets. Les arcs des fenêtres sont composés de trois archivolttes : un arc en rouleau, deux arcs moulurés d'un tore et d'un cavet. Ces archivolttes sont extradossées d'une moulure en cavet.

Le dernier étage est décoré dans chaque angle par un petit clocheton en pierre.

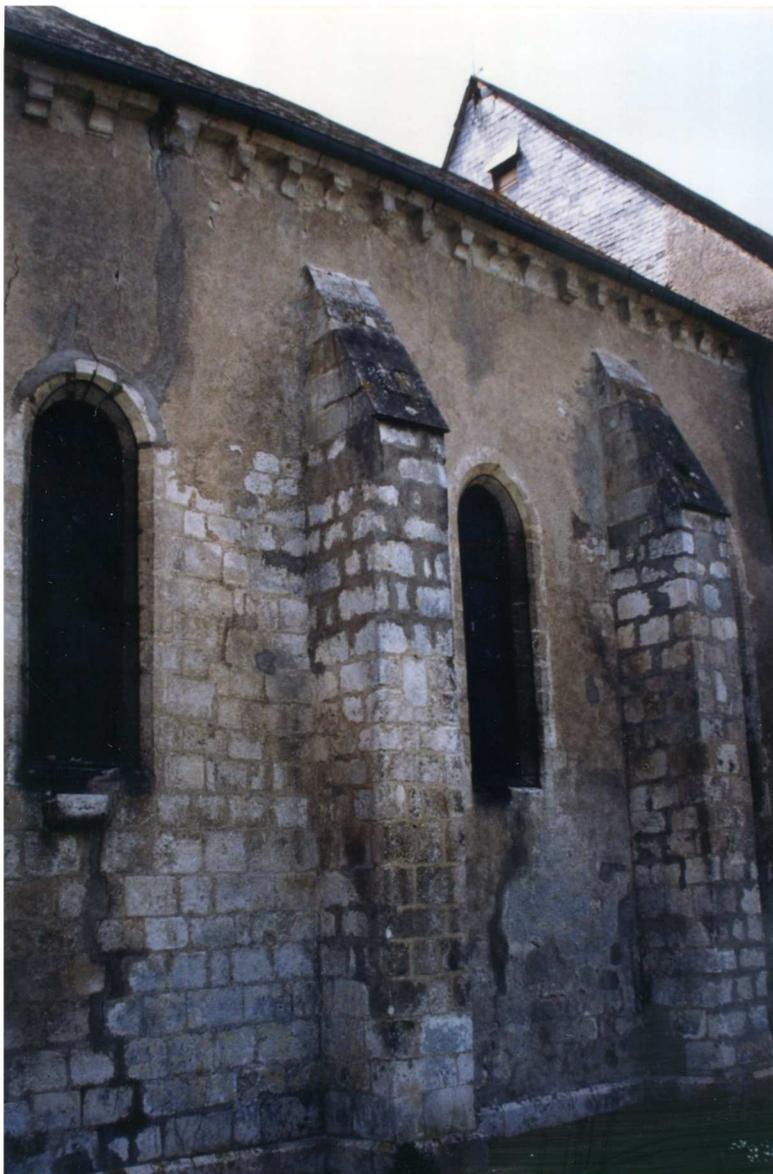
La reconstruction de la nef et du choeur au XIII^e siècle

Le choeur et la nef, sont de la même campagne de travaux d'agrandissement de l'église. La face Est du choeur est éclairée par une grande fenêtre en tiers-point, aujourd'hui bouchée, que l'on a prétendue du XV^e siècle. En fait cette grande baie peut tout à fait être du XIII^e siècle, et être contemporaine de la reconstruction du choeur. Les murs latéraux du choeur sont ouverts de trois fenêtres en tiers-point, que l'on peut appeler lancettes. Les murs latéraux de la nef sont également ouverts par trois fenêtres de même type un peu plus grandes. Les murs du choeur et de la nef sont surmontés d'une corniche à modillons. Seuls quelques modillons du choeur sont sculptés de motifs divers : animaux, visages humains...

Il est à remarquer que les contreforts de la nef sont plats alors que les contreforts du choeur sont plus puissants, bien que ce dernier ne soit pas voûté. Cette disposition nous montre simplement la prévoyance du constructeur qui laissa ainsi la possibilité ultérieure de voûter le choeur sans pour autant démolir les contreforts existants. Ces contreforts puissants du choeur n'ont pas été construits dans le but immédiat de voûter le choeur, mais simplement de laisser cette possibilité dans l'avenir. Cette prévoyance du constructeur se retrouve dans un grand nombre d'églises.

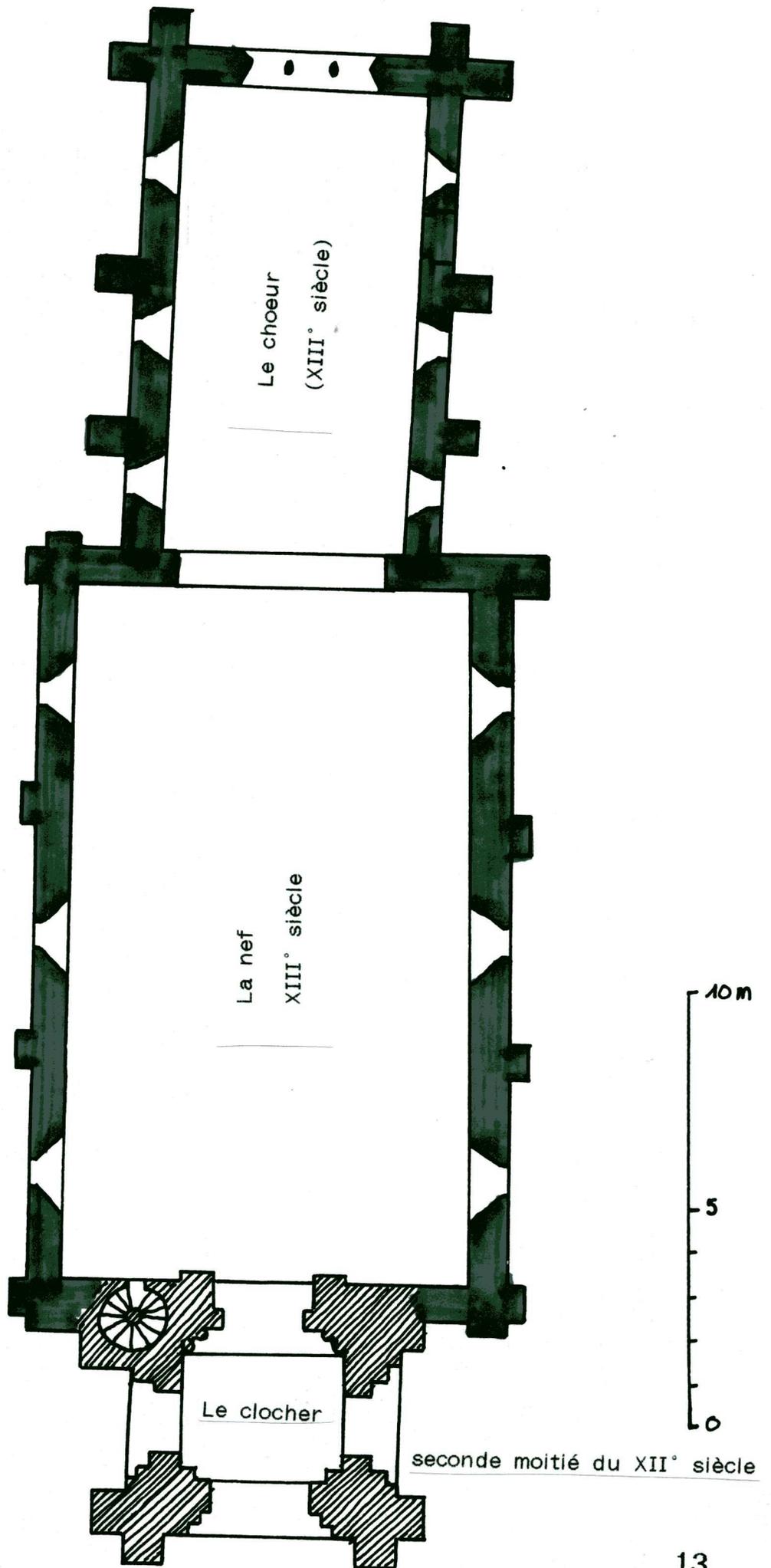


La nef du XIII^e siècle



Le choeur dont la base
a été restaurée
en pierres de taille

L'église au XIII^e siècle



Vie et gestion de la paroisse

XVI° - XVIII° siècles

Les translations des reliques : 1511 et 1657.

En 1511, les reliques de Sainte-Solange sont transférées dans une châsse de bronze dorée, le 8 juin, lundi de Pentecôte. Le pèlerinage de la Pentecôte date de cette époque, mais il est possible qu'un pèlerinage existait de l'église Sainte-Solange vers l'emplacement de l'ancienne église Saint-Martin et vers le Champ du Martyr, dès la construction de la nouvelle église au XII° siècle.

En 1657, les reliques ont été transférées dans une châsse d'argent, don des habitants de Bourges.

Les restaurations de 1600 et 1673.

La date de 1600 figure sur l'un des contreforts. Il est possible que cette date corresponde à la restauration de la base du mur, des fenêtres et des contreforts, du mur Nord du chœur. En effet, la nef et le chœur ont été construits en moellons. On remarque donc une importante restauration du mur en question, en pierres de taille au début du XVII° siècle.

1673 est une date inscrite sur l'un des entrants. On peut penser que cette date corresponde à la restauration complète de la charpente et de la voûte en lambris de la nef et du chœur.

La fabrique

La fabrique était un conseil formé de paroissiens chargés de gérer les biens et les revenus obtenus grâce aux legs ou aux fondations pieuses des fidèles. Le prêtre était le premier fabricier (ou marguillier), mais chacun des membres de ce conseil pouvait agir en temps que procureur des autres.

La fabrique possédait des terres, des vignes, des prés, des rentes. Ce n'était pas le curé qui cultivait ces terres, mais la fabrique passait des baux avec des fermiers contre un loyer annuel.

C'est cet organisme qui était chargé d'entretenir tout ce qui touchait au culte et donc l'église, le bâtiment lui-même. Les travaux de restauration du chœur et de l'avant-chœur étaient financés par les gros décimateurs, ceux qui prélevaient les dîmes, cet ancien impôt ecclésiastique en nature.

Les biens de la cure

La cure possédait des biens en propre. Deux inventaires de ces biens sont conservés aux Archives Départementales, l'un de 1684 ⁽¹⁾, l'autre de 1687 ⁽²⁾.

"Estat du revenu de la cure de Sainte-Solange suivant l'abandonnement fait par Gougere le 9 janvier 1687 :

- *Premier : 29 septiers 4 boisseaux par quart de grains froment, seigle, marcesche et avoine de grains de charge de rentes sur les gros dismes dudit Sainte-Solange, ledit grain mesure de Bourges, et l'avoine au grand septier.*

Scavoir : 59 boisseaux froment, 59 b. seigle, 98 b. avoine, à raison de 13 b. le septier, et 59 b. marcesche.

- *Plus sur les dismes de Nointeau est deus huit septiers de grain par tiers aussy mesure de Bourges. Scavoir : 24 b. froment, 24 b. seigle, 39 b. d'avoine, et 4 aignaux.*

- *Plus 12 boisseaux de grains deubs sur une terre appelée Louese au Prestre au terroir de l'Alleyrie.*

- *Plus le disme de Saint-Martin : 8 septiers, par moytié metteil et marcesche et demy cent de bottes de pailles. Scavoir : 32 b. metteil, 32 b. marcesche, demy cent bottes de pailles.*

Plus déppend de la dite cure 14 boisselées de chenevières en plusieurs endroits. Scavoir : 4 b. en Villemond, 4 b. en Chollet, 4 b. au grand cimetièrre, et deux boisselées à Moulins, adcensées comme il paroist par le bail 15 sols la boisselée. Les 12 autres sont esploytées par monsieur le curé de Sainte-Soulange.

- *Plus 60 boisselées de terre en différens endroits. Scavoir : 20 b. entre le Vignot du Champ Simon et celui de la Lione, 20 b. autour du bois de Malcuitte de la vigne du Chaillou et de Villemont et de l'Allerye, esploytées par le nommé Baron, à champart au tiers suivant l'adcense.*

- *Plus les dismes de vin qui se perçoivent dans ladite parroisse. Scavoir es vignobles : du Champ Simon et de la Lione, le dixme de la Pervière, le dixme du Chaillou, le dixme de Maupendu.*

Prés déppendans de la dite cure :

- *un pré à Mennetou et des terres à Soulangy affermez 8 livres et une poule.*

- *un pré à Esbinges cent sols et une poule.*

- *Plus deux petits prés proche le bourg de Sainte-Soulange exploytez par ledit curé".*

Le curé estimait le total de ces revenus à la somme de 254 livres 11 sols, ce qui n'était pas, pour une cure, un très gros revenu. A ceci, il fallait rajouter 128 livres 14 sols, dûs par les décimateurs à monsieur le curé. Cette dernière somme formait un complément de revenu dont le tiers était dû par Messieurs de la Sainte-Chapelle de Bourges et par le curé de Saint-Pierre-le-Guillard.

Ces biens provenaient pour l'essentiel de dons de bienfaiteurs. Ainsi les Archives Départementales ⁽³⁾ conservent un acte du 22 novembre 1526 de

1 : 7 G 53.

2 : 8 G 1989.

3 : 7 G 53.

État du Revenu de la Cure de Sainte-Soulange
suivant l'abandonnement fait par foige de Le
neuf Jan. 1687.

86 1989

Premier 29 septiers quatre boisseaux par quart de quains
foment seigle macelese Et auoine de graine de charge
deube sur les gros dismes du c. Sainte-Soulange
Les grains mesurés de bouges Et L'auoine au grand
Septier.

Scauois

59. ^{bo} foment

59. ^{bo} seigle

98. ^{bo} auoine, a raison de 13 ^{bo} Le septier

Et 59 ^{bo} macelese.

Plus sur les dismes du nointeu Est deub huit
septiers de grain par tiers ausy mesurés de bouges.

Scauois

24. ^{bo} foment

24. ^{bo} seigle

39. ^{bo} auoine

Et 4 aignaux.

Plus douze ^{bo} de grains deube sur une terre appelée
Louese au prespe au fovois de L'allezge

Six ^{bo} foment

Six ^{bo} seigle

Plus pour le dixme de Saint-martin huit septiers
Lad cens du dixme Est conforme a ces
articles.

Par moitie metteil Et macelese Et demy Ceud de
Bottes de pailles.

Scauois

32. ^{bo} metteil

32. ^{bo} macelese

demij Ceud de Bottes de pailles



A

Etat des revenus de la cure en 1687 (extrait).

"cession et délaissement d'une maison et appartenances sise devant le grand portail de l'église de Sainte-Solange au profit du curé de la dite paroisse pour une fondation faite à la dite église d'une messe par et chaque semaine par Damoiselle Marie Chambellan, veuve de maître Turfait de Toussy".

La gestion de ces biens ne se faisait pas sans procès et les Archives Départementales conservent encore le souvenir de ces heurts. On trouve, par exemple, un procès, en 1658, entre Saint-Pierre-le-Puellier, patron de la cure de Sainte-Solange, d'une part, et le curé de Sainte-Solange, Adrian Farmin, à propos des dîmes du Poiriou que revendiquait le curé.

Les gros décimateurs

Les Archives Départementales nous apprennent que les décimateurs étaient au nombre de dix à Sainte-Solange. Un *"état des dîmes tant ecclésiastiques que laïques situées dans la paroisse de Sainte-Solange"* les cite tous avec la valeur de leurs possessions respectives :

- Saint-Pierre-le-Puellier : 188 livres.
- Messieurs de la Sainte-Chapelle : 50 livres.
- Mesdames de Saint-Laurent : 60 livres.
- Monsieur le curé de Saint-Pierre-le-Guillard : 30 livres.
- Messieurs les Jésuites : 80 livres.
- Le 10^{ème} du Nointeu (330 livres) dont :
 - Monsieur de Beauvoir est propriétaire de la moitié (165 livres).
 - l'autre moitié est tenu par messieurs du Séminaire, monsieur Poncer et monsieur de Saint-Ambroise.

Cependant, seulement trois décimateurs payaient le supplément de portion congrue ⁽⁴⁾ au curé de Sainte-Solange, à savoir :

- Messieurs de Saint-Etienne au lieu et place de l'ancien chapitre de la Sainte-Chapelle : 166 sols 8 deniers.
- Messieurs du clergé au lieu et place de l'ancien chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier : 23 livres 6 sols, 8 deniers.
- Monsieur le curé de Saint-Pierre-le-Guillard : 116 sols 8 deniers.

Il s'ensuit que seuls ces trois décimateurs étaient tenus de faire les réparations du chœur de l'église. En fait, on constate à travers les actes que c'est le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, patron de la cure de Sainte-Solange, qui payait les sommes les plus importantes : un acte dont on ignore malheureusement la date nous dit *"Il paraît par les anciennes quittances que nul de la Sainte-Chapelle, et (nul) sur la cure de Saint-Pierre-le-Guillard n'ont jamais payé que la 6^{ème} portion. Messieurs du clergé (de Saint-Pierre-le-Puellier) ont toujours payé le reste"*.

4 : La portion congrue était une sorte de salaire annuel que le curé touchait des gros décimateurs (en général en remplacement de la perception directe des dîmes de la paroisse).

Les gros décimateurs et les réparations du chœur.

Même si ces décimateurs ont pour devoir d'entretenir l'église, ils se font parfois prier comme le montre une lettre du curé de Sainte-Solange, du 7 juin 1771, "à Monsieur l'abbé, prestre, chanoine de l'église de Bourges" ⁽⁵⁾ :

"Quand je fis faire un tabernacle, monsieur, je ne me presentay qu'en qualité de questeur à monsieur Pépin pour le Séminaire, qu'on me dit être décimateur, à Messieurs de la Sainte-Chapelle de qui j'obtins avec une peine infinie 12 livres et à Mesdames de Saint-Laurent à cause du dixme de Saint-Pierre en ma paroisse qui me refusèrent tout net. Ces dernières me rebutèrent si fort mque j'abandonnai la partie et que je cherchai dans les différentes ressources que je ne pouvais avoir de quoy suppléer, par les difficultés que j'essayay dans cette rencontre, Monsieur, je résolus de faire insérer désormais dans les procès verbaux de visite les objets relatifs à messieurs les décimateurs, et c'est ce que je fis pour la reconstruction de la charpente du chœur et sa couverture en ardoise. M. Loiseau, entrepreneur à Bourges, en fut l'adjudicataire. Il a exactement tous les contribuants, je crois, Monsieur, qu'outre Messieurs du Séminaire et Mesdames de Saint-Laurent, Messieurs de Saint-Ambroix, et ceux qui sont au lieu et place des Jésuites y sont pour quelque chose, mais pour être plus sûr, j'écris à M. Loiseau de passer chez vous et de vous donner la liste de la cotte part. Vous y verrez que je n'ay point été compris, je ne conçois pas, messire, que mes prédécesseurs ayent jamais pû l'estre, à moins qu'ils n'eussent eu autre chose que ce que j'ay qui me paroît si modique que je suis presque déterminé à faire l'option des 500 ivres proposées par l'édit.

Je serois bien charmé, Monsieur, de faire faire selon votre désir le devis des réparations dont il s'agit aujourd'huy, mais je craindrois de prendre un ouvrier qui, faute de connoissance, ne vous jettast dans des dépenses qui ne seroient pas tout à fait nécessaires, pour moi, j'imaginerois qu'il suffiroit tout à l'heure de raccomoder simplement le bas des pilier butant, boucher la lézarde actuelle et d'attendre pour que l'on vit si le mur travailleroit ou non, au reste M. Loiseau est fort en état de connoitre le mal en question et incapable d'enfler les choses. Comme j'espère qu'il se présentera devant vous pour la liste des décimateurs qui ont contribué lors de son adjudication. Vous pourriez le porter à venir à Sainte-Solange. Je pense qu'il vaudroit mieux que ce fut luy que tout autre puisque ayant connoissance que le tirant qui tombe jsutement sur l'endroit de la lézarde a été mus un peu trop court lors de la reconstruction de la charpente, il apporteroit une attention conséquente".

De plus, le curé doit demander aux décimateurs l'approbation des réparations à faire. Ainsi, dans sa lettre, du 9 avril 1772, monsieur le curé de Sainte-Solange demande à l'abbé de l'église de Bourges de faire approuver ou désapprouver les réparations de l'église, par les décimateurs. Il s'agissait de vitres qui étaient en mauvais état, et de repiquer la couverture, car il pleuvait sur une pièce de tapisseries d'Aubusson exécutées en 1704. Elles représentent l'histoire de Sainte-Solange dans ses différentes phases. Malheureusement, une tapisserie a disparu ; il n'en reste actuellement que cinq dans l'église.

On sait, par ailleurs, par une lettre du curé de Sainte-Solange, du 27 octobre 1773, que les travaux nommés ci-dessus ont été approuvés et effectués. D'autres réparations ont été effectuées ensuite puisque dans sa lettre du 26 juin 1779, le curé Jourdon fait le détail des coûts :

Monsieur

86 1989

Voicy, ainsi que Vous avez bien voulu me permettre de
Vous l'envoyer lettré de débourse fait pour les Reparations
Du Chœur de l'église de Sainte Solange. j'ay payé a Painchaud
maçon d'une part deux cens cinq livres pour ses journées, &
fourniture de pierre de taille et chaux cy 255^{rs}
plus deux livres quatre sols pour se couvrir une loge
que l'on a fermée dans les jours derniers craignant lorsque
le premier ouvrage cy dessus a été fait, qu'il ne fallut de beaucoup
demolir du mur ce qui auroit pu gaster le Retable et faire
qu'on n'osât s'y prendre. laquelle loge a été couverte
pourteins a peu de frais comme Vous voyez, et sans
détruire le Retable par les precautions qu'on a prises cy 2^{rs} 4^{rs}
Enfin pour quatre journées de maçon mises a faire
un petit pavé tout autour du chœur sous la gothière
parce que par cette precaution jugée nécessaire leau
sioulant le soin de la fondation elle pourroit moins en
devenir moins sujette a Reparation cy 3^{rs} 4^{rs}
Le total se monte a deux cens dix livres huit sols cy 210^{rs} 8^{rs}
Messieurs les decimateurs, Monsieur, tenu des Reparations font



Lettre du curé : 26 juin 1779

Messieurs du Clergé, Messieurs de J. etienne, aulieu esplan de
la sainte chapelle, et m. le Curé de J. pierre Leguillard. tous les trois
payant le supplément de ma portion congie. Savoit les premiers 23⁸ s.
les deux autres chacun 116⁸ s. et 4⁸ s.

Lors de la Couverture du chœur cy devant en tuile et mise en ardoise, et
la charpente refaite a neuf, Monsieur l'abbé gauthier s'étant comme
Chargé, Monsieur de Accuëllid les deniers pour cette Reparation
y fit contribuer mesdames de J. Laurens a cause du diamant
appellé de J. pierre qu'elle ont dans l'étendue de la paroisse de
J. Solange, et messieurs du seminaire a cause d'un diamant qu'ils ont aussi
au noiveau sis en cette mesme paroisse. Voilà ceux dont j'ai eu
je n'ai pas également si Messieurs de J. ambroix n'ont pas
quelque chose icy qui les assujétirois a Contribuer.
quant au débours que j'ai fait, Monsieur, je fourniray quittance quand
Vous le voudrez.

J'ay l'honneur d'être très Respectueux

Monsieur



le 26 Juin 1779

Votre très humble très obéissant
serviteur Jourdougué de J.
Solange

"... L'état du débourse pour les réparations du choeur de l'église de Sainte-Solange. J'ay payé à Painchaud, maçon, d'une part des cens cinq livres pour ses journées, fourniture de Pierre de taille et chaux.

- Plus deux livres quatre sols pour boucher une lézarde que l'on a fermée dans les jours derniers craignant lorsque le premier ouvrage sy-dessus a été fait, qu'il ne fallut beaucoup démolir du mur ce qui auroit pu gaster le retable et faisoit qu'on n'osoit s'y prendre. Laquelle lézarde a té bouchée pourtant à peu de frais comme vous voyez, et sans détériorer le retable par les précautions qu'on a prises.

Enfin pour quatre journées de maçon mises à faire un petit pavé tout autour du choeur sous la gouttière, parce que cette précaution jugée nécessaire, l'eau s'écouloit loin de la fondation, elle pourrira moins et deviendra moins sujette à réparation (3 livres 4 sols).

Le total se monte à 210 livres 8 sols".

Dans la suite de cette lettre, le curé mentionne également le remplacement de la couverture en tuiles du choeur par une couverture en ardoises.

L'église lieu de sépulture.

Certains paroissiens, en général des bienfaiteurs de la paroisse ou des hommes d'Eglise se faisaient enterrer dans la nef de l'église, alors que la plupart des paroissiens étaient enterrés dans le cimetière. Cette pratique se conservera en déperissant jusqu'à la Révolution. Nous rencontrons des exemples de ces inhumations dans les registres paroissiaux conservés aux Archives Départementales.

Exemples :

- Le 22 mars 1732 "a esté inhumé dans l'église, Jean, agé de 4 ans, fils de Jean Lomard, laboureur, et de Marie Baudry".

- Le 1 octobre 1733 "a esté inhumé dans l'église, Marie Baudry, épouse de Jean Lomard, laboureur, laquelle estoit agée de 38 ans ou environ".

- Le 8 août 1738 "a esté inhumé dans l'église Denis, fils (...), agé de 2 mois".

- Le 3 août 1738 "a esté inhumé dans l'église Jean Sournon, laboureur".

- Le 25 juillet 1751 "le corps de Marie Fomard, agée de 35 ans environ, a été inhumé par moy curé soussigné, dans l'église, vers le milieu en entrant à gauche".

- Le 26 juin 1752 "le corps de Jeanne Sommard, agée de 27 ans environ, a été inhumé à 7 heures du soir à cause de la mauvaise odeur du cadavre qui ne permettait pas d'attendre le temps ordonné de 24 heures, dans cette église vers le milieu de la nef".

- Le 8 juillet 1752 "le corps de Marie Godefroy, agée de 72 ans, a été inhumé dans cette église devant l'autel de la Sainte-Vierge".

- Le 30 décembre 1752 "le corps de Damoiselle Barbe Prévost, âgée d'environ 72 ans, a été inhumé dans cette église proche de la chapelle de la Vierge".

- Le 22 avril 1753 "le corps de Françoise Mercier âgée de 80 ans a été inhumé au bas de cette église proche la porte du clocher".

- Le 3 mai 1753 "le corps de Jean Bucher, 46 ans, a été inhumé proche la porte du chœur de cette église".

- Le 14 février 1756 "le corps de sieur Jean Baptiste Gérard, chirurgien, 48 ans environ, a été inhumé dans l'église près la porte latérale".

- Le 19 mars 1758 "le corps de Marie Guay, 50 ans ou environ, a été inhumé dans l'église près les fonts".

- Le 18 avril 1758 "le corps de damoiselle Poncet, 73 ans, a été inhumé dans l'église près la chapelle de la Sainte-Vierge".

Les membres de la famille des seigneurs de Sainte-Solange étaient enterrés dans le chœur de l'église.

"L'an mil sept cent soixante et sept, le 3ème jour de janvier, le corps de haute dame Anne Aubry, décédé en cette paroisse, âgée de 50 ans, veuve de messire Jean de Culan, en son vivant est seigneur de Sainte-Solange, a été inhumé dans le chœur de cette église près le banc de fabrique par moy prestre et chanoine de l'église collégiale des Aix, présens messieurs Bazin, vice archipêtre de Monfaucon et prieur de Brécy et desservant de Mohan, Muzard, prestre, chanoine et curé de la paroisse des Aix, Brisson, prestre..."

Une ordonnance royale du 10 mars 1776 limitera ce droit de sépulture dans l'église au curé de la paroisse et aux fondateurs des chapelles.

Deux soeurs errantes arrêtées à Sainte-Solange

Le 20 mai 1777, deux soeurs errantes, Rose et Jeanne Duval, sont arrêtées, habillées en homme "pour éviter les tracas auxquels deux filles seules sont exposées en route". Elles étaient originaires de Saint-Domingue en Amérique, elles déclarèrent au cours de l'interrogatoire du 14 juin de cette même année, être venues de si loin pour implorer Sainte-Solange, afin qu'elle intercède en faveur de la jeune Rose (22 ans). En effet, cette dernière était sourde depuis deux ans. L'histoire ne nous dit pas si la jeune fille fut guérie par sainte Solange, mais l'anecdote témoigne de la renommée de la patronne du Berry ⁽⁶⁾.

L'incendie de 1785.

La grande et grave affaire de cette période se situe au XVIII^e siècle et plus précisément en 1785. En effet, le 28 avril 1785 à huit heures du matin, un drame se joue à Sainte-Solange, un incendie est en train de ravager le village et son église. LE bilan est lourd : 32 maisons et la cure ont été brûlées, la belle flèche octogonale s'est effondrée, les cinq cloches de la tour ont fondu, les couvertures, quatre tirants de la voûte, une partie des lambris ont été consumés en même temps. Mais l'église a échappé par miracle à une destruction totale. Voyons ce qu'en dit le curé dans les registres paroissiaux :

"Le Dimanche 10 juillet 1785, monseigneur l'archevêque de Bourges, accompagné de messieurs Godard, son grand archidiacre, de la Brugière, son secrétaire, et Goumet, son aumônier, est venu pour voir le désastre, causé par l'incendie qui le 28 avril de cette année, à huit heures du matin, a réduit en cendres tout le bourg de Sainte-Solange à l'exception de trois maisons, a brûlé le clocher et l'aiguille qui étoit fort belle et haute, établie sur la tour de pierre actuellement existante, fondu quatre grosses cloches et une petite pour les messes, la grosse pesant 3000 (livres), la seconde 2000, la troisième 1500, et la quatrième 900, et la petite pesoit environ 200, desquelles cloches le métal a coulé sur la voûte qui couvrait le porche où il est resté en masse, maillé pendant plusieurs mois avec la cendre, le charbon... Mondit seigneur archevêque, pénétré jusqu'au larmes au spectacle affreux du ravage et dégâts de trente deux maisons, de trente deux ménages mis à la mendicité, et avec effroy, douze endroits de la nef de l'église auxquels le feu avoit pris, tant au lambris qu'à quatre tirants, tous charbonnés, marqua, sa reconnaissance de ce que la providence avoit conservé de l'église et louat beaucoup l'intrépidité et le courage des hommes Jacques Huet, domestique, Choreau, charpentier de Morogues et Dureau de cette paroisse, qui avoit exposé leur vie pour secourir la dite église ainsi que le clocher, témoigne que quoique l'on dut reconnoitre les efforts de ces trois hommes, l'on devoit pourtant attribuer à la divine providence et à une protection particulière de la patronne du Berry, la conservation du temple, qu'il ratifioit l'affection qu'il avoit faite par son mandement de tous les curés et fidèles de son diocèse, aux fins de secourir par leurs aumônes les incendiés de cette paroisse que s'étoit par une espèce de miracle de notre sainte si l'église avoit échappé aux flammes".

Le dimanche dix juillet 1785, Monseigneur l'archevêque de Bourges accompagné de Messieurs Godard son grand aumônier, de la Bruyère son secrétaire et Goumet son aumônier, est venu pour voir le dommage causé par l'incendie qui le vingt huit avoit de cette année à huit heures du matin a réduit en cendres tout le bœuf de Ste Colombe à l'exception de trois ou quatre maisons, a brûlé le clocher et l'aiguille qui étoit fort belle et haute, établie sur la tour de pierre actuellement existante. Fondus quatre grosses cloches et une petite pour les messes, la grosse pesoit 3000, la seconde 2000, la troisième 1500, et la quatrième 900. la petite pesoit environ 200 des quelles cloches le métal a coulé sur la voûte qui couvre le porche, ou il est resté en masse maille pendant plusieurs mois avec la cendre le charbon &c. Mondit Seigneur archevêque, pénétré jusqu'aux larmes au spectacle affreux du ravage et dégât de trente deux maisons, de trente deux menages mis à la mendicité, est avec effroy doulx endroits de la nef de l'église aux quels le feu avoit pris, tant au lambris qui a quatre traverses long charbonnés, marqua sa reconnaissance de ce que l'opprobre avoit conservé l'église, et laint beaucoup l'impudence, le courage des hommes, jadis d'un domestique des lieux, Charbon Charpentier de Morogues et d'un de cette paroisse qui avoit exposé leur vie pour sauver la dite église ainsi que le clocher. témoignage que quoi que l'on doit reconnaître les efforts de ces trois hommes, l'on devoit pourtant attribuer à la divine providence, et à une protection particulière de la patronne du derry la conservation du temple, qu'il ratifioit l'opinion qu'il avoit faite par son mandement à tous les curés et fidèles de son diocèse aux fins de servir par leurs aumônes les incendies de cette paroisse, que c'est par un esprit de miracle de notre sainte si l'église avoit échappé aux flammes, le prêtre ne s'en tint pas à ces seules marques de sa confiance énoncées dans la partie de sa messe pendant laquelle il fut présentée la prière la plus tendre, et fit une prière très longue au tombeau de Ste Colombe après la dite messe. vint dans l'habitation du curé, la quelle consistoit en une chambre unique ou à peine tenoit deux lits et les autres meubles d'un menage en desordre et mal monté. le Seigneur de dédaigna pas d'y entrer et même de s'y asseoir et d'y rester un certain temps toujours en consultant le pasteur et plusieurs de ses vicaires qui avoient survécu. Ce il s'informa si l'on avoit rendu de publiques et solennelles actions de grâces de ce que l'église avoit échappé à l'incendie et sur ce qu'on lui répondit qu'on ne l'étoit pas encore acquité de ce devoir, il ordonna qu'il seroit dit une messe en actions de grâces après la quelle on chanteroit le te Deum et que le soir on donneroit la benediction du St Sacrement le tout le plus pompeusement que faire se pourroit. plus pour montrer l'étendue de sa confiance aux mérites de sa patronne de derry, comme il faisoit une charrette qui devoit non seulement noter province, mais même tout le royaume, il demanda si l'on avoit fait des prières pour le temps



Les tapisseries d'Aubusson



Sainte Solange
gardant son troupeau

La Révolution

Estimation des biens de première origine en vue de leur vente

Les biens ecclésiastiques en 1790 :

- La cure : terres, prés, portion de dîmes : 104 livres.
 - Presbytère, jardin : 36 livres.
- Abbaye de Saint-Laurent : 1486 livres.
- Chapitre Notre-Dame de Salles : 200 livres
- Chapitre Saint-Pierre-le-Puellier : 560 livres.
- Abbaye de Saint-Ambroix : 120 livres.
- Collège de Bourges : 150 livres.
- Vicairie de Notre-Dame-la-Blanche : 45 livres.
- Sieur Morer, vicaire du chapitre St-Etienne : 12 livres.
- Le chapitre St-Ursin : 40 livres.
- L'Hôtel-Dieu : 150 livres.
- Fabrique de St-Bonnet de Bourges : 220 livres.
- Fabrique de St-Germain : 6 livres.
- Chapitre de St-Etienne : 225 livres.
- Chapitre du Château : 64 livres.
- Curé de Plaimpied : 140 livres.
- Curé de St-Bonnet : 4 livres.
- Carmes de Bourges : 800 livres.

Vente des biens de la cure et de la fabrique

- Le 21 mai 1791, furent vendus les fonds de la cure de Sainte-Solange, consistant en des terres et des prés, estimés à 1350 livres, et adjugés à 1400 livres.

- Le même jour furent vendus, 1504 livres, quatre arpents de prés et cinq arpents de pacage, dépendant également de la cure ⁽⁷⁾.

- Le 9 Germinal an II (29 mars 1794), furent vendus plusieurs pièces de terre dépendant de la fabrique de Ste-Solange ⁽⁸⁾.

- Le 2 Fructidor an IV (21 août 1796), furent vendues à Louis Theveneau, propriétaire demeurant à Bourges, 24 boisselées de terre dépendant de la fabrique ⁽⁹⁾.

7 : Arch. Dép.18 : Q 134.

8 : Arch. Dép.18 : Q 36.

9 : Arch. Dép.18 : Q 206.

La liquidation de la fabrique

Les registres de délibérations de la Municipalité, conservés à la Mairie depuis 1792, nous relatent des faits intéressants et amusants concernant cette période révolutionnaire. Tout d'abord, à partir du 2 mars 1793, c'est le Conseil de la commune qui se chargea de gérer les revenus de la fabrique sans, cependant, être responsable "*des ornements, linges, et vases sacrés*". Le 23 Thermidor an II (août 1794), la Municipalité dressa la déclaration des biens fonds de la fabrique, les comptes de sa gestion et l'état des effets mobiliers qui se trouvaient dans l'église. Notons qu'il est question de six tapisseries d'Aubusson. La pièce manquante actuellement a donc disparu après la Révolution. Notons aussi que les comptes de la fabrique étaient excédentaires de 24 livres 5 sols, somme qui revînt à la Municipalité. Ces comptes font mention, pour la première fois, de l'horloge du clocher de l'église.

L'église, atelier de salpêtre

Quant à l'église elle-même, elle avait été transformée en atelier de salpêtre. Mais les habitants réclamaient leur église. Ainsi, le 5 Prairial an III, cinq personnes se présentèrent devant le Conseil Municipal, en qualité de députés de la part des citoyens de la commune pour demander permission de faire dire la messe dans l'église. Le maire et les officiers municipaux donnèrent alors l'autorisation demandée. Mais l'agent chargé de recueillir le salpêtre ne l'entendit pas de cette oreille, en effet, lors de sa visite, du 7 Germinal an III, constatant que l'atelier de salpêtre avait été démonté, il somma la Municipalité de faire exécuter la loi et de remettre l'atelier en activité. Il fait, de plus, défense au peuple assemblé le 30 Germinal an III "*de ne se plus réunir dans l'église pour aucune fonction du culte et de ne se plus permettre à l'avenir de donner la cloche sans y être autorisé par lui, sous peine d'être regardé comme réfractaires et traité comme tel*". Il ira même jusqu'à requérir, le 4 Germinal an IV, un maréchal, pour monter la corde de la cloche, de façon qu'elle ne puisse servir qu'à sonner l'alarme, et pour tenir la porte du clocher fermée. Mais les habitants de Sainte-Solange étaient tenaces et sur la présentation d'une pétition, ils obtinrent, le 21 Messidor an IV, l'autorisation d'exercer leur culte dans leur église.

Le curé constitutionnel de Sainte-Solange

Le curé de Sainte-Solange était, à cette époque, François Jardin, ce ne fut pas un prêtre réfractaire mais jureur, et le registre de délibération garde le souvenir de deux prestations de serment le 10 Messidor an III ⁽¹⁰⁾, et le 21 Messidor an IV ⁽¹¹⁾.

10 : "Je promets soumission et obéissance aux lois".

11 : Il "se soumettoit aux lois de la République".

Seance publique du dix messidor l'an troys; En execution
de l'article cinq de la loy du onze prairial relative a la
celebration des cultes dans les edifices qui leur originai-
rement destinee; le citoyen francois jardin ministre du
culte catholique s'est presente a la municipalite et a declare
qu'il se soumettoit aux loy de la republique; et a son
dressé acte de sa soumission; Seance tenante le jour
et au quel dessus

Peronne officia municipal
Pellipier de laeony Jardin

Mention des serments du curé Jardin
dans les registres de délibération de la Municipalité

Le dix sept. Du mois de l'an quatrieme de la republique devant
Maire et officiers - Minis tres de la commune de St. Polange
est compare francois Jardin habitant de cette commune lequel
a fait la declaration dont la teneur suit: Je reconnais que l'univer-
salité des Citoyens françois est le Souverain, et je promets soumission
et obeissance aux loy de la republique.

Peronne officia municipal
P. Richet

XIX^e siècle

La renaissance de l'église paroissiale

La fabrique, dissoute pendant la Révolution est reconstituée. Le 16 Frimaire an X (1802), *"deux personnes nommées marguilliers afin d'administrer les biens de la fabrique se sont présentés ce jour à la Mairie et ont accepté la place de marguillier"* ⁽¹²⁾.

Suite au concordat entre Napoléon Ier et le pape, le tissu paroissial de la France est réorganisé. L'église de Sainte-Solange fut érigée en succursale, c'est à dire en église paroissiale, le 22 mars 1806.

Le cloche de 1804

La première cloche moyenne, a été fondue en 1804. Elle porte comme inscription : "L'an 1804, Ière de l'Empire français, sous la préfecture de M. Georges Antoine Thérèse Belloc, préfet du département du Cher, j'ai été bénie par monseigneur M. C. Isidore de Mercy, archevêque de Bourges, et nommée par Melchior Bezevale Mazières, législateur, et par dame Anne Olive Berthet, épouse de monsieur Et. de la Varenne, propriétaire de cette commune".

Chronique des travaux et constructions nouvelles

Dès le 8 Fructidor an XII (1804), le Conseil Municipal, délibérait sur les réparations à faire à l'église. La même année en juin, un décret de Napoléon, interdisait au cimetière de se trouver à moins de 50 mètres des habitations. LE cimetière placé autour de l'église devait donc être déplacé, ce qui engendrait un changement de paysage et finalement un impératif pour la Municipalité qui devait trouver un nouveau terrain. Lors de sa séance du 2 juin 1822, réparation de l'église et déplacement du cimetière étaient à l'ordre du jour. L'urgence des travaux à l'église était reconnue ⁽¹³⁾. Il est résolu que le cimetière serait transféré hors du bourg et que la Municipalité ferait acquisition d'un terrain d'un quart d'hectare. Mais la translation du cimetière en se fera en fait qu'à la fin du siècle.

L'église, sans doute trop petite, a été agrandie d'une tribune. Nous n'avons pas pû retrouver la date de cette construction qu'il faut placer dans le courant du XIX^e siècle.

- 1821 : construction du tombeau de Sainte-Solange par l'abbé Tisserat, sur la place de l'actuelle Mairie. Ce lieu est le premier lieu de sépulture de la sainte.

12 : Registre de délibération.

13 : Etait reconnu aussi que la fabrique ne pouvait faire face à ces dépenses.

- 11 avril 1847 : procès verbal d'adjudication des travaux à faire à l'église : restauration des murs, des boiseries ^(M) et couverture de l'église.

- 1853 : fonte de la grosse cloche et de la petite cloche. La grosse cloche porte l'inscription : "L'an 1853, j'ai été bénite par M. François Alfred Charbonnier, curé, nommée Solange par M. Georges Duquesne et par Melle Marie B. Solange Duquesne. Monsieur Gilbert Moreau, maire, messieurs M. Richard, J. Buet, J. Sinjon, Et. Crochet, S(imo)n Champion, fabriciens - Fonderie d'Orléans de Bollée aîné". La petite cloche porte simplement l'inscription "Espinasse Aîné, entrepreneur à Bourges : 1853".

- 13 mai 1858 : le Conseil Municipal nomme une commission qui devra constater l'urgence des réparations à faire à l'église. Le 18 mai de cette même année, après avoir pris connaissance du rapport de cette commission, le Conseil alloue une somme de 130 F à ces réparations.

- 1858 : fonte de la cloche (2ème moyenne) qui porte l'inscription : "Sainte-Solange, le 15 août 1858, j'ai été bénite par M. François Alfred Charbonnier, curé de la paroisse, M. Cotereau, et Madame veuve de Ligny, née de la Marenne, m'ont donné le nom de Marie Solange - Espinasse Patureau, fondeur à Bourges".

- 22 août 1858, la commune décide d'assurer les frais de réparation de l'horloge.

- 1862 : 300 F débloqués pour la réparation du clocher (notamment de la couverture).

- 8 mai 1864, le Conseil Municipal vote la somme de 180 F pour la réparation de la couverture. Le 13 novembre de la même année, 350 F sont débloqués pour continuer la couverture neuve en ardoises sur la nef de l'église.

Le legs de l'abbé Charbonnier

Le curé de Sainte-Solange, l'abbé Charbonnier, par son testament, du 26 février 1869, lègue des sommes importantes à la paroisse :

- 8000 F, destinés à entretenir un jeune enfant de la paroisse se destinant à l'état ecclésiastique.

- 2000 F pour la fondation d'une messe hebdomadaire à perpétuité.

- 1200 F pour l'achat d'une cloche.

- 11 200 F destinés à la construction d'une chapelle et à la charge de célébrer dans cette chapelle une messe basse à perpétuité.

- Le capital nécessaire à l'acquisition d'une rente de l'Etat de 117 F.

La construction de la chapelle du Champ du Martyr

Le successeur de l'abbé Charbonnier, l'abbé Lelièvre, mort en 1873, fut le deuxième pasteur qui en lançant une souscription jeta les fondations du

14 : Ces boiseries n'existent plus.

nouveau sanctuaire : la chapelle du Champ du Martyr. Cette dernière fut consacrée le 10 mai 1874 par l'archevêque de Bourges.

La dernière cloche : 1878

Cette cloche porte l'inscription suivante : "J'ai été donnée à la fabrique par Monsieur Charbonnier, ancien curé. Je m'appelle Sainte-Solange, j'ai été baptisée en 1878 millénaire du martyr de Sainte-Solange, Monseigneur Prince de la Tour d'Auvergne Lauraguais, étant archevêque de Bourges, Louis Valières, curé, Gilbert Moreau, maire. J'ai eu pour parrain M. Dominique Ernest Toubreau de Maisonneuve et pour marraine Mme Marie Joséphine Stéphanie de Bengy, épouse de monsieur Jean Charles Ferdinand de Bengy de Puyvallée. Etant marguilliers : Jacques Ragotin, Gilbert Gillet, Jean Sinjon, Eugène Foudrat, Félix Crochet".

Remplacement de l'horloge

En 1876, à la séance du 13 août, le Conseil Municipal décide de remplacer la vieille horloge par une neuve, et le 18 octobre de la même année, il accepte les conditions de l'horloger, M. Larippe, pour une horloge à deux cadrans de un mètre de diamètre d'un montant de 1150 F.

Translation du cimetière : 1880

En 1877, le cimetière n'est toujours pas déplacé. Mais les choses vont alors s'accélérer puisque le 9 février 1879, l'emplacement du nouveau cimetière est arrêté : il se situera sur le chemin du Poiriou. Le 15 février 1891, les devis et plans relatifs aux travaux à exécuter au nouveau cimetière et la transformation de l'ancien en place publique sont approuvés.

Authentification des reliques de Sainte-Solange

Afin de savoir si les reliques conservées dans la sacristie de l'église étaient bien celles de Sainte-Solange, une enquête fut ouverte par l'archevêché entre 1879 et 1881. Les conclusions de cette enquête nous apprennent que les reliques n'avaient pas quitté Sainte-Solange pendant la Révolution. Cachées par le curé et le maire, M. Pellé, au moulin Richard, les reliques furent restituées à la paroisse après la Révolution. Elles sont bien celles de Sainte-Solange. Ce sont donc ces reliques que les fidèles peuvent vénérer lors du pèlerinage du lundi de Pentecôte.



La place publique
Ancien cimetière



Le reliquaire de sainte Solange

XX^e siècle

Restauration et entretien

Séparation des biens des Eglises et de l'Etat

C'est la loi de décembre 1905 qui sépare les biens des Eglises et de l'Etat. Après avoir fait l'inventaire de ces biens, ces derniers furent confiés à la Municipalité et au Bureau de Bienfaisance.

Le problème de la jouissance du presbytère se pose dès l'application de la loi du 2 janvier 1907. En effet, à partir de cette date, cet immeuble appartient à la commune. Le Conseil Municipal de Sainte-Solange, dans sa séance du 14 février 1907 décide de louer le presbytère à son ancien occupant, le curé. Celui-ci, après avoir été contacté par le maire, est prêt à payer 100 francs de loyer par an. Mais les conseillers jugent ce montant insuffisant et le loyer est finalement arrêté par scrutin à 250 F. Le 14 avril 1907, le Conseil Municipal ajourne l'adjudication du presbytère, les pourparlers avec le curé n'ayant rien donné. Finalement, le 11 août 1907, les conseillers municipaux décident de baisser le montant du loyer et le ramènent à 150 francs. Le bail sera passé entre le maire et le curé pour une période de 18 années résiliables tous les trois ans.

Chronique des travaux.

- 1909 : établissement des vitraux de la nef confectionnés par Léon Jurie.
- 1911 : établissement des vitraux du choeur confectionnés par Léon Jurie.
- 22 octobre 1913 ; le clocher est classé parmi les Monuments Historiques. A la suite de ce classement, la Municipalité débute des réparations. Dès 1914, une somme de 150 F est votée, comme contribution à la restauration du clocher qui *"menaçait ruine et était un danger permanent pour le public"*, somme à laquelle s'ajouteront 150 F en 1920, 850 F en 1921 et 1000 F en 1922.
- 1937-1944 : le 30 mai 1937, le Conseil Municipal approuve le devis des réparations à faire à l'église : 18 600 F. Il sollicite de la part de l'Etat une subvention, et il vote un emprunt au Crédit Foncier ⁽¹⁵⁾. Les travaux ne se terminèrent qu'à la fin de la guerre.
- 1952 : le cadran de l'horloge étant hors d'usage ⁽¹⁶⁾, la Municipalité confie les travaux aux sieurs Villandy, Gibardet et Gilet.

15 : 39 000 F au total pour l'église et le logement de l'instituteur.

16 : Délibération du 27 avril.



MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
ET DES BEAUX-ARTS.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT
DES BEAUX-ARTS.

Division
des Services d'architecture.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887;

Vu la loi du 9 décembre 1905;

Vu la délibération du Conseil municipal
de Sainte-Solange, en date du 14
Septembre 1913;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts;

La Commission des Monuments historiques entendue,

Arrête :

Article premier.

Le clocher de l'église de Sainte-Solange

(Cher)

est classé parmi les monuments historiques.

181-04-1912. [9998]

- 24 novembre 1954 : décision est prise de procéder à la réfection des vitraux.

- 1955 : électrification de l'horloge (devis de la maison Lucas : 362 750 F)
(17).

- 1957 : remplacement des panneaux de bois du chœur par un revêtement en ciment (devis 145 000 F. travaux terminés avant le 10 mai). Ces boiseries ont été vendues le 26 mai 1957, à 2000 F le mètre.

- 1961-62 : projet de réparation du clocher finalement ajourné par manque de finance.

- 1964 : pose d'une porte d'accès à l'abside de l'église.

- 1965 : réfection du carrelage de l'église (devis 12 903 F).

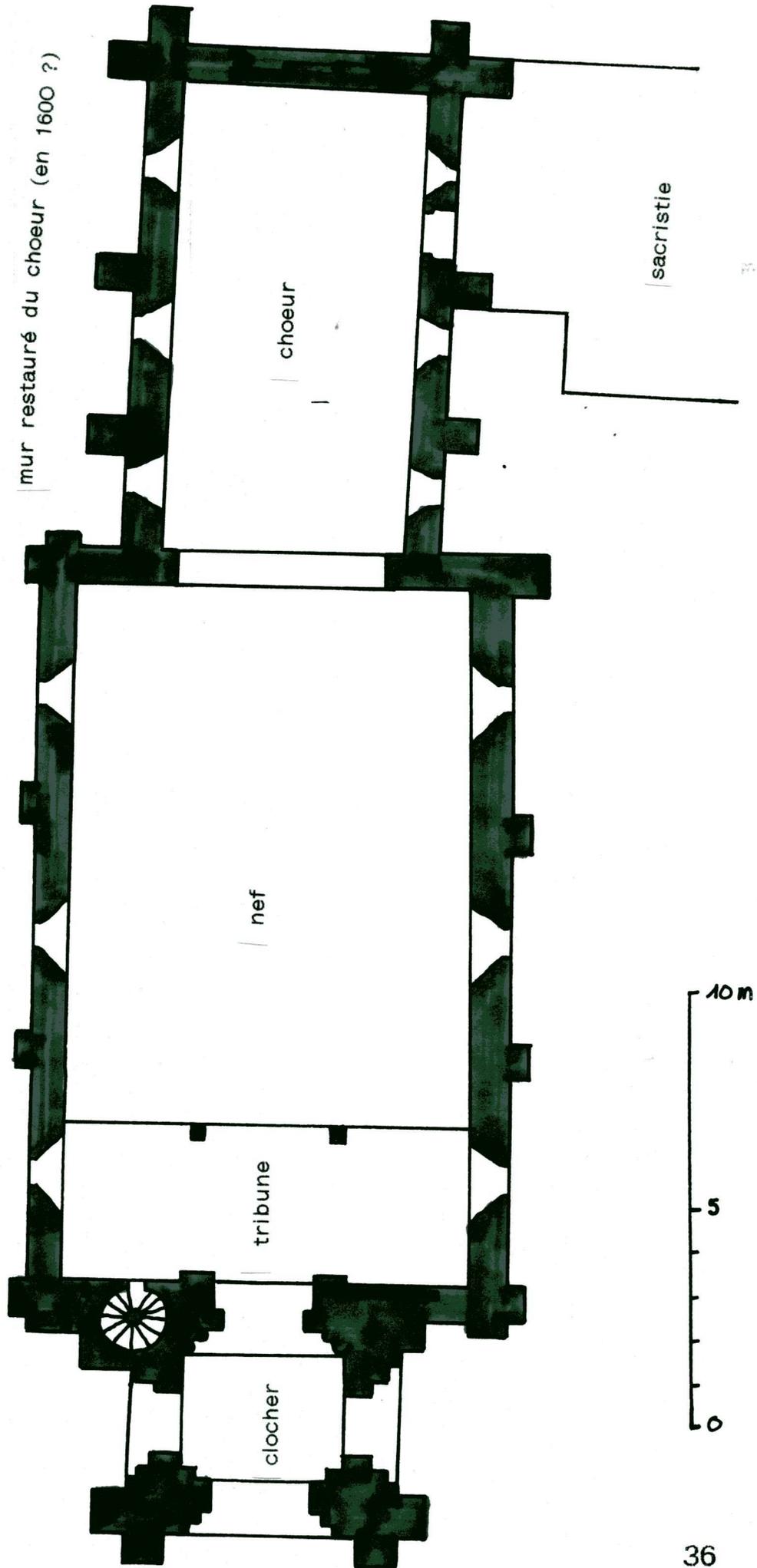
- 1976-77 : restauration des deux tableaux représentant l'Adoration des Mages, et la guérison d'un malade par le Christ.

- 1988 : travaux d'éclairage dans l'escalier d'accès à la tribune.

- 1991 : réfection de l'installation électrique dans l'église.

17 : Moitié de cette somme sera payée en 1955, le reste en 1956.

L'église aujourd'hui



mur restauré du chœur (en 1600 ?)

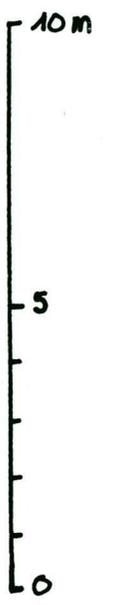
sacristie

chœur

nef

tribune

clocher



Les sources

Archives communales

Registres paroissiaux
Registres de délibération de la municipalité
Dossiers concernant l'église et le cimetière.
Cadastre

Archives départementales du Cher

B 2484 : interrogatoire de deux soeurs de St-Domingue.
3 E 328 et 3 E 329 : registres paroissiaux.
7 G 51-52-53 : fond du chapitre de St-Pierre-le-Puellier.
8 G 1989 : fond du chapitre métropolitain.
271 O 1-2-3 : affaires communales.
Q 36, Q 134, Q 206, Q 291 : Révolution (vente des biens nationaux).
V 250 : fabrique.

Bibliographie

- **Buhot de Kersers** : *histoire et statistique monumentale du département du Cher*, Imp. Tardy-Pigelet : Bourges, 1890.
- **Chevallier (Antoine)** : *Manuel du pèlerin de Sainte-Solange*, Direction des pèlerinages du Berry, Imp. Trady-Quercy, S. A. Bourges : 1988.
- **Cottineau** : *répertoire des abbayes et prieurés*.
- **Deshouillères** : *les églises de France, Cher*.
- **Gandilhon (Alfred)** : *cahiers de doléances du bailliage et des bailliages secondaires de Vierzon et d'Henrichemont pour les états généraux de 1789*. Bourges, Imp. Vve Tardy-Pigelet et fils, 1910.
- *La Semaine religieuse du Berry* : 1866, n° 20, p. 240 ; 15 avril 1874, n° 15, p. 172-173 ; 13 mai 1874, n° 19, p. 218-222 ; 3 juin 1876, n° 23, p. 274-275 ; 25 septembre 1875, n° 30, p. 449 ; 2 février 1878, n° 5, p. 49-55 ; 9 février 1878, n° 6, p. 63-67 ; 16 février 1878, n° 8, p. 89-92 ; 2 mars 1878, n° 11, p. 117-125.
- **Marchal (S. G. Mgr)** : *rapport concernant les reliques conservées à la sacristie de Sainte-Solange et attribuées à sainte Solange, vierge-martyre, patronne du Berry*, Typo. Pigelet, et fils et Tardy, Bourges : 1881.
- **Villepelet (Mgr)** : *Sainte-Solange*, Ed. Trady, 1949.



**Un patrimoine existe par la curiosité
apportée à ses richesses culturelles.**

Nouvelle animation-conférence !

Osez l'Histoire !

voir au dos...

par **Nicolas Huron, historien conférencier**

Tél. : 02.54.74.18.32 ou 06.25.81.52.03

Mail : nicolas.huron@free.fr

Internet : <http://nicolas-huron.e-monsite.com>

adresse postale : 7, rue Jean Joly, 41 000 BLOIS

Profitez du regard d'un expert.

Besoin d'une mise en valeur patrimonial ? d'une animation ? d'un article ? d'une réponse ? d'une étude ? d'une recherche ? d'une publicité ? d'une conférence-spectacle ? d'une sauvegarde de sources historiques ? d'une documentation ?
Vous voulez préserver la mémoire des anciens...

Contactez-moi !

Vous voulez découvrir ou redécouvrir l'histoire de votre pays (noms de lieux, monuments, personnages et faits d'histoire...), connaître les sources de cette science aux multiples facettes, vous enrichir de ses contenus ?



le blog de l'histoire locale

L'histoire et l'historique
de sa commune et
de son village
à construire

avec l'aide de

Nicolas HURON

historien conférencier

passion de
comprendre,
de découvrir,
de partager...

Des astuces et des découvertes sur le blog : <http://patrimoine-rural.com/>